

RÈGLEMENT 2025

La participation aux épreuves du GT2V implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisateur aux participants. Cette manifestation sportive est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen et écologique. Toutefois, toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent.

Au vu des contraintes d'organisation, les règlements seront modifiables jusqu'à la veille du premier départ de course, soit le 12 avril 2025.

1) LES EPREUVES

Cette année nous ne communiquerons pas les tracés du parcours du GT2V car les circuits passent sur de nombreux terrains privés, et les propriétaires ne souhaitent pas voir passer de coureurs en dehors du jour de l'évènement.

Les distances et les dénivelés sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la météo, des autorisations des propriétaires des parcelles empruntées.....

Attention, il n'y aura plus de gobelets aux ravitaillements, si vous n'avez pas le vôtre, vous ne pourrez vous servir en boisson !



LA RUN NATURE

Une boucle 100% NATURE autour de Bourg des Comptes.

L'occasion de découvrir ou de redécouvrir les petits sentiers ruraux.

Le départ est fixé le dimanche 13 avril à 9h00.



LE GRAND TRAIL DES VALLONS DE LA VILAINE EN SOLO

75k et 1350 D+ en semi autonomie, avec un départ et une arrivée à la Salle Auguste ROBERT, route de LAILLE 35890 BOURG DES COMPTES

Le départ est fixé le dimanche 13 avril à 6h30.



LE GRAND TRAIL DES VALLONS DE LA VILAINE EN RELAIS PAR 2

Les coureurs du relais partiront en même temps que ceux du Solo, avec un passage de relais à Saint Malo de Phily.



BOURG DES COMPTES → **SAINT MALO DE PHILY 27K**  **630 D+**



SAINT MALO DE PHILY → **BOURG DES COMPTES 48K**  **720 D+**



CLERMONT/LES NOËS → **SALLE RENÉ RICHARD BDC 0,8K**

FIN DE COURSE EN ÉQUIPE : A 800 MÈTRES DE L'ARRIVÉE, LE RELAYEUR 1 REJOINDRA LE RELAYEUR 2, AFIN DE GARDER L'ESPRIT D'ÉQUIPE

Important ! En cas de perte ou d'oubli du témoin (bracelet de détection) l'équipe ne sera pas classée.

Modalités spécifiques au relais

Les coureurs en relais seront identifiés par un dossard différencié.

Pour le départ du relayeur 2 et le retour du relayeur 1

Il n'est pas prévu de navettes, les coureurs devront s'organiser pour rejoindre le point relais par leurs propres moyens.

SEMI-AUTONOMIE

Le principe de semi autonomie est la règle sur le GT2V solo et relais, il ne concerne pas la Run Nature qui aura un point de ravitaillement en eau au km 5.

Le principe consiste à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que sur le point sécurité (adaptation aux conditions météorologiques, problèmes physiques, blessures...). Ainsi, chaque coureur se doit d'être porteur, pendant toute la durée de l'épreuve, de la totalité de son matériel obligatoire.

A tout moment, des contrôles pourront être opérés par des commissaires de l'organisation. Le coureur doit impérativement se soumettre à ces contrôles, sous peine d'exclusion de la course. La cordialité est de mise entre les personnes.

L'organisation assure la présence de cinq postes de ravitaillements, solides et liquides. Ils seront approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate ou de la boisson énergétique pour le remplissage des poches à eau ou de vos gobelets individuels obligatoires.

ASSISTANCE TOLÉRÉE

Les véhicules d'assistance devront obligatoirement avoir le macaron "assistance coureur" qui sera à poser sur le côté droit du pare-brise. Pour les déplacements, nous encourageons vivement le covoiturage.

Trois zones permettront aux coureurs de recevoir l'assistance d'un accompagnateur.

En cas de non-respect, l'accompagnateur entraînera la disqualification du coureur.

Infos PC Assistant : Un road book assistant sera téléchargeable sur notre site internet.  gt2v.fr

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription et conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Soit d'une licence délivrée par la FFA, en cours de validité :

Licence athlé compétition, licence athlé running, licence athlé entreprise ou licence UFOLEP ;

soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de la course ;

soit d'un numéro d'attestation électronique indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée et dont les conditions d'utilisation sont établies par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum 3 mois avant la date de la manifestation.

Les inscriptions s'effectuent uniquement par Internet, en passant par le site www.klikego.com.

Pour participer aux différentes épreuves, vous devez créer un compte KLIKEGO ;

Il est important que les coureurs qui s'inscrivent soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qu'ils peuvent trouver (longueur du tracé, dénivelé, mauvaises conditions météo...).

Ceci nécessite donc, de la part des coureurs, d'une bonne préparation physique et d'une capacité d'autonomie qui l'aidera dans la réussite de son épreuve.

Pour le GT2V solo, assurez-vous d'être assez entraîné pour participer à un trail long ;

Avant de vous inscrire, Il est important de prendre connaissances de la barrière horaire éliminatoire du GT2V (solo et relais) ;

3) INSCRIPTIONS

Le nombre d'inscriptions est limité pour chaque course :

- 200 coureurs pour le GT2V solo ;

- 40 équipes pour le GT2V relais à 2 ;

- 250 coureurs pour la course nature de la Cordée.

Ouverture et fermeture des inscriptions :

GT2V Solo et Relais :

Ouverture le 10 septembre 2024 à 8H00 et fermeture le 31 mars 2025 à 23H59

La Course Nature de la Cordée

Ouverture le 12 novembre 2024 à 8H00 et fermeture le 9 avril 2025 à 23H59

Droits d'engagement :

- GT2V Solo et Relais : 60€ avant le 17 mars – 65€ du 17 au 31 mars 2025 ;

- Course Nature de la Cordée : 8€ avant le 31 mars 2025 – 10€ du 1er au 9 avril 2025.

Les inscriptions ne seront confirmées que lorsque le paiement en ligne des droits d'engagement aura été réalisé et le certificat médical ou la licence en cours de validité vérifié.

Les coureurs pourront vérifier leur inscription sur le site www.klikego.com

4) ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'une inscription devra être faite par e-mail à l'adresse suivante : gt2v35@gmail.com

Elle n'est possible que dans les cas suivants :

- Accident, maladie ou blessure

Un certificat médical sera à adresser par e-mail à cette même adresse.

Le remboursement des droits d'engagement se fera dans les conditions suivantes :

- **90 % jusqu'au 1er mars 2025 ;**
 - **80 % du 2 au 31 mars ;**
 - **50% du 1er avril au 11 avril**
- **Après le 11 avril plus aucun remboursement ne sera effectué.**

En cas d'annulation de l'épreuve, indépendante de note volonté (conditions météorologiques, décision des autorités administratives...) une retenue de 10€ sur le montant des inscriptions permettra de couvrir une petite partie des frais engagés pour l'organisation de la course.

5) MATERIEL OBLIGATOIRE POUR LE GT2V (SOLO ET RELAIS)

Quelle que soit la météo :

- une couverture de survie (140cm x 120cm) ;
- une réserve d'eau de 1 L (minimum) ;
 - un gobelet perso ;
 - un téléphone portable ;
 - une réserve alimentaire ;
 - une lampe frontale ;
 - un chasuble de sécurité.

Toute modification sur le déroulement de la manifestation sera affichée au point de retrait des dossards.

AUTORISATION DES BATONS : Pour des raisons de sécurité, les bâtons, devront impérativement être rangés ou repliés lors du départ et ne pourront pas être utilisés durant la première heure de course.

Pas de gobelets jetables fournis sur les ravitaillements, vous devrez uniquement utiliser vos gobelets personnels. En fonction des conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier la liste ci-dessus et d'en informer les coureurs lors du retrait des dossards.

6) REMISE DES DOSSARDS

Lors de la remise des dossards, la présentation d'une pièce d'identité sera exigée.

Le dossard devra être visible pendant toute la durée de la course, il sera disposé sur la poitrine ou le ventre pour permettre l'enregistrement aux points de contrôle.

Retrait des dossards pour le GT2V :

- Samedi 12 avril de 15h00 à 20h30 au complexe sportif des Noës, salle Auguste RICHARD, route de LAILLE, 35890 Bourg des Comptes,
pas de retrait de dossard le dimanche.

7) SÉCURITÉ ET ASSISTANCE

Le trail se déroulera en grande partie sur des voies ouvertes à la circulation et sur les chemins où vététistes et randonneurs pédestres et équestres pourront être présents.

Les coureurs devront respecter le code de la route et les consignes données par les signaleurs. Certains panneaux seront positionnés en amont des traversées des routes ou des passages dangereux.

La partie médicale sera assurée par l'association des Secouristes de la Côte d'Emeraude, assistée de deux médecins.

L'équipe de sécurité sera habilitée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement, où un organisateur invalidera les dossards et récupérera la puce.

En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte.

8) BARRIERE HORAIRE

L'objectif n'est pas "d'éliminer des coureurs", mais plutôt de ne pas prendre de risque avec certains participants en les arrêtant avant qu'ils ne se mettent en danger, mais également de garantir des amplitudes horaires acceptables pour certains de nos bénévoles impliqués sur l'ensemble de cette journée.

BASE DE CANOË KAYAK DE PONT-RÉAN

KM57 : 16H15



9) ABANDON

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Si une évacuation n'est pas nécessaire, le concurrent doit regagner le poste de contrôle le plus proche. En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant.

10) PENALISATION – DISCALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des courses du GRAND TRAIL DES VALLONS DE LA VILAINE, chaque coureur s'engage à :

- respecter l'environnement traversé ;
- suivre le parcours sans couper les sentiers ;
- ne pas utiliser un moyen de transport ;
- ne pas jeter de déchets sur le parcours ;
- pointer à tous les postes de contrôle ;
- porter son dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve ;
- posséder sur lui le matériel obligatoire durant toute l'épreuve ;
- porter assistance à tout coureur en difficulté ;
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision ;
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours

11) MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DE LA BARRIERE HORAIRE ET ANNULATION DE LA COURSE

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ de la course, d'arrêter la course ou de modifier le parcours et la barrière horaire, voire d'annuler la course.

12) ASSURANCE ET RESPONSABILITE

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par une police d'assurance souscrite auprès de sa fédération sportive de l'UFOLEP

Assurance dommages corporels :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

13) RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à l'une des épreuves des GRANDS TRAILS DES VALLONS DE LA VILAINE, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours.

Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés.

Aucune vaisselle jetable (couverts, gobelets, bols) ne sera distribuée sur les ravitaillements. Ceci afin de réduire la consommation de plastique des coureurs, ainsi que des bénévoles. Vous êtes donc invités à prendre vos propres couverts.

14) LES PODIUMS



3 PREMIERS HOMMES / 3 PREMIÈRES FEMMES AU SCRATCH



RELAIS À 2

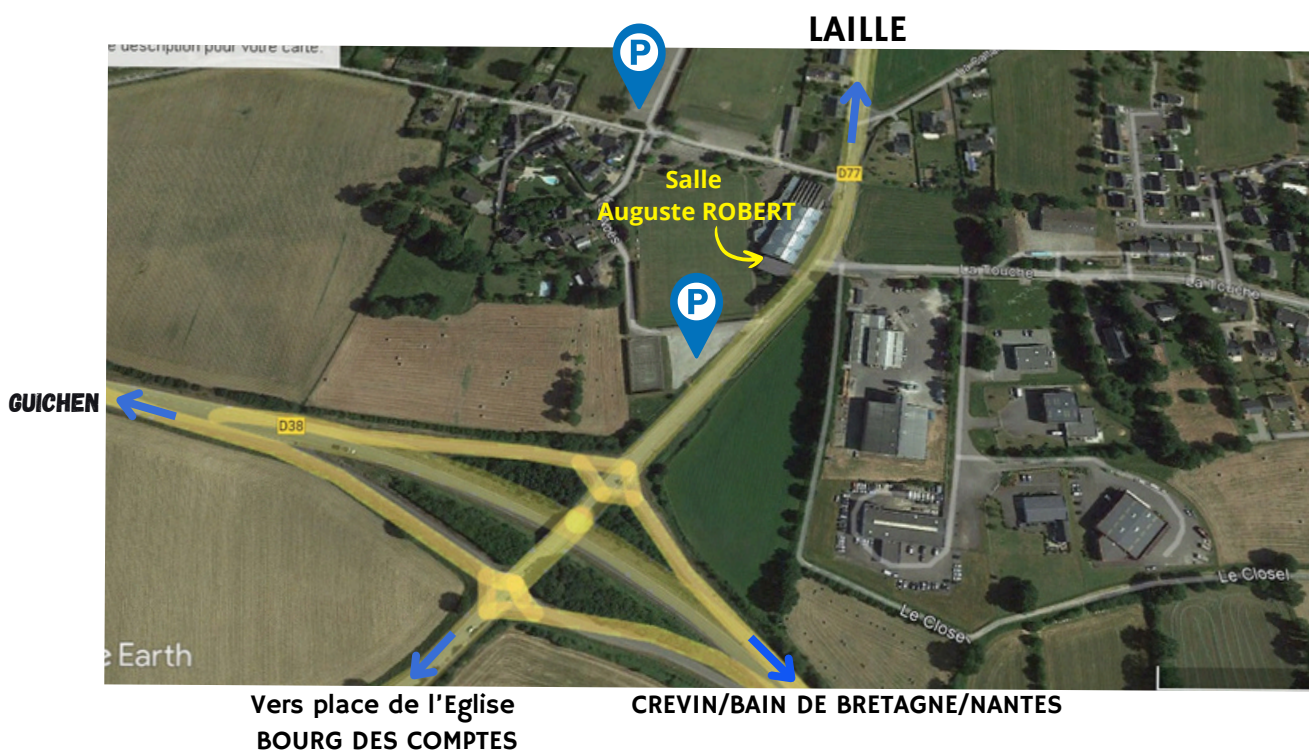
3 PREMIÈRES ÉQUIPES HOMMES / 3 PREMIÈRES ÉQUIPES FEMMES / 3 PREMIÈRES ÉQUIPES MIXTES AU SCRATCH

LA RUN NATURE

3 PREMIERS HOMMES / 3 PREMIÈRES FEMMES AU SCRATCH

15) DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image avant pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.



SUIVEZ NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX

